

BULLETIN du Comité régional

Réunions techniques préliminaires au Comité régional • 27 octobre 2013

Réunions techniques préliminaires au Comité régional

Une série de réunions techniques spéciales, précédant le Comité régional, auront lieu aujourd'hui, dimanche 27 octobre 2013, dans la salle de conférences de l'hôtel Al Bandar, à Mascate (Oman), à la veille de l'ouverture de la soixantième session du Comité régional. Leurs Excellences les Ministres de la Santé des États Membres de la Région de la Méditerranée orientale, le Secrétariat de l'OMS et les représentants des parties concernées s'attaqueront à d'importantes questions dans le domaine de la santé, comme l'achat groupé de vaccins, le rôle et la réglementation du secteur privé pour renforcer les systèmes de santé et les systèmes d'information sanitaire.



Session d'ouverture du Comité régional

La soixantième session du Comité régional se tiendra dans le complexe hôtelier Shangri-La Barr Al Jissah Resort & Spa, à Mascate (Oman), du dimanche 27 au mercredi 30 octobre 2013 en présence des ministres de la Santé de la Région et des chefs de délégations.

La séance d'ouverture aura toutefois lieu à l'hôtel Al Bustan (Majan Hall) de 19 h 30 à 20 h 30. La séance d'ouverture de la soixantième session du Comité régional sera inaugurée par S.E. le Dr Ahmed Bin Mohamed Bin Obaid Al Saidi, Ministre omanais de la Santé, S.E. le Dr Abdellatif Mekki, Ministre tunisien de la Santé, et par le Dr Ala Alwan, Directeur régional de



l'OMS pour la Méditerranée orientale. Son Altesse Royale la Princesse Muna Al-Hussein, Marraine OMS pour les soins infirmiers et obstétricaux dans la Région de la Méditerranée orientale, prononcera un discours principal durant cette séance.

Durant la soixantième session, les membres du Comité régional passeront en revue le rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Méditerranée orientale, qui met en

exergue le travail de collaboration entre le Bureau régional et les États Membres durant l'année 2012. Le Comité examinera également un certain nombre d'autres questions et sujets de santé importants, y compris les décisions et résolutions d'intérêt régional adoptées par l'Assemblée mondiale de la Santé et le Conseil exécutif lors de leurs récentes sessions.

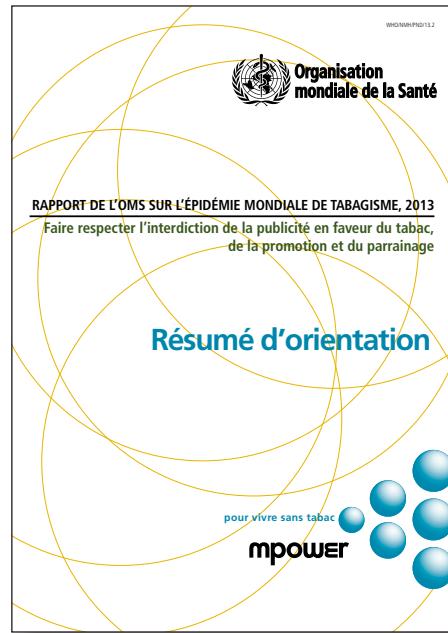
BULLETIN du Comité régional

Rapport OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme

En 2008, l'OMS a identifié six mesures de lutte antitabac fondées sur des bases factuelles qui sont les plus efficaces pour réduire la consommation de tabac. Connues sous le nom de MPOWER, ces mesures correspondent à une ou plusieurs dispositions relatives à la réduction de la demande figurant dans la Convention-cadre pour la lutte antitabac : Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention ; protéger la population contre la fumée du tabac ; offrir une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac ; mettre en garde contre les dangers du tabagisme ; faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ; et augmenter les taxes sur le tabac.

Le rapport OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2013 est le quatrième dans la série de rapports de l'OMS sur la situation relative aux mesures MPOWER. Ces mesures apportent un soutien pratique aux pays pour réduire la demande de tabac conformément à la Convention-cadre de lutte antitabac, réduisant ainsi la morbidité, l'incapacité et la mortalité associées au tabac.

La sortie du rapport donne l'occasion aux pays et aux régions de passer en revue leurs progrès et d'établir des stratégies sur la manière de combler les lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures prioritaires de lutte antitabac.



Systèmes d'information sanitaire

Les activités de l'OMS en matière de statistiques sanitaires ont pour but d'améliorer l'information sanitaire aux niveaux national, régional et mondial. Ces informations sont cruciales pour la prise de décisions en santé publique, les examens du secteur de la santé, la planification et l'allocation des ressources ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes. L'OMS contribue à améliorer les informations sanitaires par ses activités dans les trois domaines suivants : l'Observatoire mondial de la Santé, portail commun sur les données et statistiques de l'OMS, les analyses et les rapports sur les principaux thèmes de santé ; les normes, outils et méthodes pour recueillir, regrouper, analyser et diffuser les données, ainsi que pour mesurer et évaluer les progrès des pays, le recueil et l'analyse des données se faisant en collaboration avec ces derniers ; et les approches visant à combler les lacunes prioritaires en matière de données et à renforcer les systèmes d'information sanitaire nationaux. Une mise à jour sur l'élaboration d'une liste d'indicateurs de base sera présentée durant une réunion spéciale consacrée au renforcement des systèmes de santé.



Renforcer les systèmes de santé : impliquer le secteur privé

L'arsenal d'interventions et de technologies dont nous disposons pour traiter les maladies et prolonger la vie n'a jamais été aussi sophistiqué. Pourtant, les écarts concernant les résultats en matière de santé ne cessent de se creuser. La mauvaise santé, la morbidité, la mortalité



précoce et la souffrance que nous observons à si grande échelle pourraient être largement évitées puisqu'il existe des interventions efficaces et peu onéreuses pour la prévention et le traitement.

En fait, les choses sont simples. Les interventions existantes sont puissantes,

mais les systèmes de santé, eux, ne sont pas suffisamment capables de fournir ces interventions, de manière complète et à une échelle appropriée, aux personnes qui en ont le plus besoin.

Comment le secteur privé de la santé peut-il contribuer à combler les

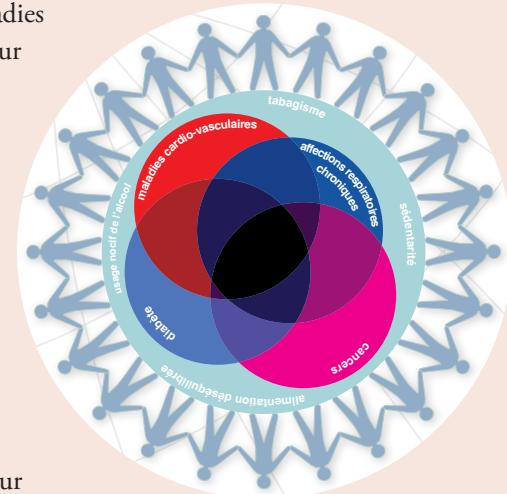
lacunes et à renforcer les systèmes de santé ? C'est l'une des questions qui seront abordées aujourd'hui lors d'une réunion technique sur le renforcement des systèmes de santé et le rôle et la réglementation du secteur privé.

Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles

Face à l'ampleur croissante des comportements malsains et des facteurs de risque pour les maladies non transmissibles dans la Région, il faut considérablement renforcer les politiques, plans et programmes dans la plupart des pays. Les politiques et plans nationaux pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles sont souvent sous-financés. Le financement pérenne de la santé est mis à mal par l'insuffisance des dépenses publiques de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire, l'augmentation des

dépenses directes pour les maladies non transmissibles qui pèsent sur les particuliers et les familles, l'absence générale de régimes de sécurité sociale et les systèmes inefficaces dans les pays à revenu élevé où un financement conséquent ne se traduit pas forcément par des bénéfices pour la santé.

Les défis régionaux sont pris en considération dans le Plan d'action actualisé de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020.



Système d'achat groupé de vaccins : examen des progrès

Une session consacrée à l'achat groupé de vaccins et un examen des progrès effectués jusqu'ici aura lieu lors d'une réunion technique spéciale afin d'informer les États Membres sur les progrès de l'Initiative pour l'achat groupé de vaccins depuis la dernière session du Comité régional en 2012 ; de clarifier les engagements officiels, les exigences et les mesures que les États Membres doivent prendre pour utiliser ce système d'achat groupé de vaccins de la meilleure façon possible ; et de faire le point avec les États Membres

sur les plans d'action élaborés lors d'un séminaire-atelier technique, en juin 2013.

Une étape importante a été franchie en ce qui concerne l'Initiative pour l'achat groupé de vaccins dans la Région, qui s'appuie sur les engagements et les actions des États Membres pour remplir les objectifs. L'OMS œuvre à ce que les pays s'engagent à rejoindre le système d'achat groupé de vaccins et, aujourd'hui, lors de la session (*lire la suite page 4*)





(suite du texte sur l'achat groupé de vaccins en page 3) technique consacrée à cette question, les délégations devront faire part de la décision de leur pays à cet égard et définir les vaccins à acheter, le calendrier de livraison et les prévisions initiales en termes de quantité.

Résistance aux antimicrobiens : une priorité pour la Région

La résistance aux antimicrobiens est la résistance d'un micro-organisme à un antimicrobien auquel il était auparavant sensible. Les organismes résistants, qui comprennent des bactéries, des champignons, des virus et certains parasites, sont capables de résister aux antimicrobiens, comme les antibiotiques, les antifongiques, les antiviraux et les antipaludiques, de

sorte que les traitements de référence deviennent inefficaces et les infections persistent, ce qui accroît le risque de propagation à autrui.

De mauvaises pratiques de lutte contre les infections favorisent la progression de la résistance aux antimicrobiens.

La résistance aux antimicrobiens est une préoccupation mondiale car :

- elle réduit l'efficacité des traitements et les patients restent donc infectieux plus longtemps, ce qui augmente le risque de propagation de cette résistance ;
- elle fait planer la menace d'un retour à l'ère pré-antibiotiques ;
- elle met en péril les progrès effectués sur la voie de la réalisation des cibles liées aux objectifs du Millénaire pour

le développement associés à la santé, fixés pour 2015 ;

- elle augmente le coût des soins de santé ;
- elle induit la résistance des infections aux médicaments de première intention, ce qui pousse à utiliser des traitements plus coûteux ;
- elle compromet les bénéfices des soins de santé pour la société ;
- elle menace la sécurité sanitaire et nuit au commerce ainsi qu'à l'économie ;
- elle peut être fatale.

Durant la soixantième session du Comité régional, une réunion technique spéciale s'intéressera à la résistance aux antimicrobiens en tant que priorité pour la Région.

Hépatite virale : orientations futures

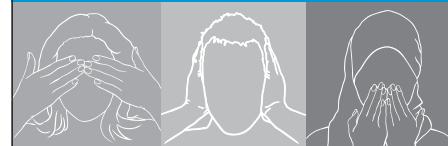
On estime qu'environ 4,3 millions de personnes dans la Région sont infectées par le virus de l'hépatite B. Le risque d'infection le plus élevé est en Afghanistan, au Pakistan, au Soudan, en Somalie et au Yémen. De plus, 800 000 personnes sont infectées par le virus de l'hépatite C chaque année, la prévalence estimée étant comprise entre 1% et 4,6 %, bien qu'elle dépasse le niveau des 10 % en Égypte. Globalement, on estime que 17 millions de personnes souffrent d'une hépatite C chronique dans la Région. Le coût du traitement des patients éligibles dans la Région dépasse USD 125 milliards et il devrait augmenter.

Pour faire face à ce problème, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA63.18, qui appelle une approche globale de la lutte contre l'hépatite virale et

de sa prévention. Cette résolution stipule que l'OMS œuvrera en étroite collaboration avec les États Membres pour : établir les lignes directrices, les stratégies, les buts à atteindre dans des délais précis et les outils nécessaires de surveillance, de prévention et de lutte concernant l'hépatite virale ; fournir le soutien requis au développement d'une recherche scientifique liée à la prévention, au diagnostic et au traitement de l'hépatite virale ; améliorer l'évaluation des effets économiques de l'hépatite virale à l'échelle mondiale et régionale et en estimer la charge ; mobiliser un soutien pour le renforcement des systèmes de surveillance, des programmes de prévention et de lutte, des capacités de diagnostic et de laboratoire, et la prise en charge de l'hépatite virale dans les pays en développement de manière

équitable, adaptée et la plus efficace qui soit ; et renforcer le Réseau mondial OMS pour la Sécurité des Injections.

**Comprenez-la.
Combattez-la.**



L'hépatite touche près de 500 millions de personnes. Nul n'est à l'abri.

C'est ça l'hépatite...

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale

Journée mondiale contre l'hépatite : le 28 juillet
www.emro.who.int/csr